Mairie d'AUBY
Attribution Prestations traiteurs
Décision n° 2023/224/MP

Publié le 29 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°611 Prestations de service

Considérant le DCE relatif au marché "PRESTATIONS TRAITEURS" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots :
* Lot 1 Fourniture de repas, Buffets chauds et froids, Cocktails, que le montant limite de commande s'élève à 32.000,00 € HT annuel;
* Reconduction 1 (Lot 1 Fourniture de repas, Buffets chauds et froids, Cocktails), que le montant limite de commande s'élève à 32.000,00 € HT ;
* Reconduction 2 (Lot 1 Fourniture de repas, Buffets chauds et froids, Cocktails), que le montant limite de commande s'élève à 32.000,00 € HT ;

* Lot 2 Fourniture de plateaux repas, que le montant limite de commande s'élève à 32.000,00 € HT annuel;
* Reconduction 1 (Lot 2 Fourniture de plateaux repas), que le montant limite de commande s'élève à 32.000,00 € HT ;
* Reconduction 2 (Lot 2 Fourniture de plateaux repas), que le montant limite de commande s'élève à 32.000,00 € HT ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 192.000,00 € HT ;

Vu la décision de l'administration du 9 février 2023 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique;

Vu la décision de l'administration du 6 septembre 2023 abandonnant la procédure pour motif d'intérêt général en raison de l'absence de concurrence effective ;

Vu la nouvelle procédure de consultation ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 17 novembre 2023 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 17 mars 2024 ;

Considérant que pour le lot 1 « Fourniture de repas, Buffets chauds et froids, Cocktails », une seule offre est parvenue;

Mairie d'AUBY
Attribution Prestations traiteurs
Décision n° 2023/224/MP

Considérant que pour le lot 2 « Fourniture de plateaux repas », une seule offre est parvenue;

Considérant le rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer l'accord-cadre au candidat ayant remis une offre, soit

	Attributaire	Minimum	Maximum
Lot 1 : Fourniture de repas, Buffets chauds et froids, Cocktails	SA SOC EXPLOITATION DES ETS LEBRUN	Aucun	32 000.00 € HT
Lot 2 : Fourniture de plateaux repas,		Aucun	32 000.00 € HT

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 Novembre 2023 ;

Le Maire,

Décide

Article 1 :
D'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par le Service marchés publics.

Article 2
D'attribuer le marché au candidat ayant remis une offre, soit :

	Attributaire	Minimum	Maximum
Lot 1 : Fourniture de repas, Buffets chauds et froids, Cocktails	SA SOC EXPLOITATION DES ETS LEBRUN	Aucun	32 000.00 € HT
Lot 2 : Fourniture de plateaux repas,		Aucun	32 000.00 € HT

Article 3 :
De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département.
Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 28/11/2023

Christophe CHARLES

Maire